



Utilisation de photos des enfants pour le divorce

Par **sache**, le **13/04/2008** à **12:10**

En instance de divorce, mon mari, ayant fait appel, est passé hier pour la première fois cette année voir ses enfants (cela faisait encore plus longtemps qu'il n'avait pas daigné les voir). Lors de sa visite de 45 minutes il a pris des photos des enfants. Est-il en droit d'utiliser ces photos afin de les mettre au dossier d'appel pour prouver sa sois-disante assiduité et le bien-être des enfants jouant sur un terrain de jeu lors de ses visites? Il a aussi pris des photos d'une petite fille d'un de nos voisins en gros plan.
Merci de me répondre. Cordialement